

COMMUNE DE HOLTZHEIM



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2021

Budget 2022

Introduction

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'Eurométropole. Il doit être publié. Le rapport est également mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant le débat d'orientation budgétaire.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation de la commune. Il se tient dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

Par la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par un débat d'orientation budgétaire.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022(LPFP) contient de nouvelles règles concernant le DOB. Ainsi, lors du DOB, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ;
- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Une analyse rétrospective des différents aspects financiers de la collectivité permettra de dégager les perspectives budgétaires pour 2022.

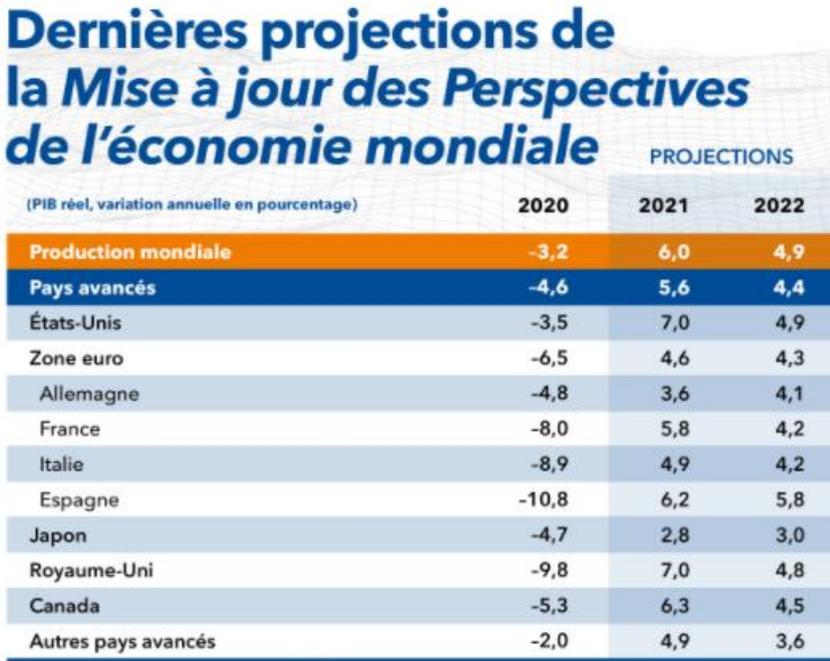
Le vote du Budget Primitif aura lieu le 20 décembre 2021.

I. Le contexte international, européen, national et local

1. Au niveau mondial : croissance, pandémie, fiscalité, climat

La reprise économique se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie. Une relance post-pandémie et une aide aux pauvres sont annoncées.

Dans ses « Perspectives de l'économie mondiale », le Fmi prévoit une croissance mondiale estimée à 5.9 % en 2021 (octobre 2020) et à 4.9 % en 2022.



(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2020	2021	2022
Production mondiale	-3,2	6,0	4,9
Pays avancés	-4,6	5,6	4,4
États-Unis	-3,5	7,0	4,9
Zone euro	-6,5	4,6	4,3
Allemagne	-4,8	3,6	4,1
France	-8,0	5,8	4,2
Italie	-8,9	4,9	4,2
Espagne	-10,8	6,2	5,8
Japon	-4,7	2,8	3,0
Royaume-Uni	-9,8	7,0	4,8
Canada	-5,3	6,3	4,5
Autres pays avancés	-2,0	4,9	3,6

Les dirigeants du G20 ont validé la réforme de la fiscalité des multinationales en prévoyant de les taxer au minimum à 15 %. Cet impôt devrait rapporter environ 150 milliards de dollars de recettes.

Sur la question du climat, l'objectif de l'Accord de Paris est réaffirmé, à savoir limiter à 1.5 la hausse de la température

2. En zone Euro : Pib, croissance en hausse (octobre 2021)

En zone euro, le Pib progresse de 2.2 % au 3è trimestre 2021. La croissance continue à se répercuter sur l'emploi, le taux de chômage baisse et atteint 7.5 % de la population active.

Le taux d'inflation explose en zone euros et atteint 4.1 % sur un an.

3. Au niveau national

Point sur la conjoncture française à début octobre 2021

En septembre, selon l'enquête de conjoncture de la Banque de France menée entre le 28 septembre et le 5 octobre auprès de 8 500 entreprises ou établissements, l'activité s'est légèrement repliée dans l'industrie, mais a progressé dans le bâtiment et les services marchands. Le fléchissement constaté dans l'industrie est particulièrement marqué dans le secteur automobile. Au sein des services, l'activité de la restauration s'améliore sensiblement. Au total, sur le mois de septembre, nous estimons à – ½ point la perte de PIB par rapport au niveau d'avant-crise, après – 1 % en août.

Les difficultés d'approvisionnement se sont de nouveau accrues en septembre : elles ont pénalisé l'activité de 56 % des entreprises de l'industrie et de 62 % des entreprises du bâtiment interrogées, contre respectivement 51 % et 61 % en août. La part des entreprises indiquant

La part des entreprises indiquant des difficultés de recrutement atteint 53 %, après 50 % en août.

La hausse du PIB au troisième trimestre serait d'environ 2,3 %.

Pour le mois d'octobre, les chefs d'entreprise anticipent une amélioration de l'activité dans l'industrie et les services et une stabilisation dans le bâtiment.

Selon la nouvelle note conjoncture de la Banque de France, la croissance du PIB atteindra 6.3 % en 2021. Elle dépasse ainsi la prévision de 6 % du gouvernement.

Bercy table :

- sur une reprise qui devrait permettre au déficit public de « diminuer de moitié ». Il passerait ainsi de 9.2 % du PIB en 2020 à 8.4 % en 2021, avant de chuter à 4.8 % en 2022. La dette publique devant passer de 116 % en 2021 à 114 % en 2022 ;
- sur une croissance forte de 6 % pour 2021 pour financer une hausse des dépenses tout en réduisant le déficit public
- sur un redressement de la situation financière des collectivités puisque celle-ci « devraient retrouver une situation légèrement excédentaire en 2022

Pour rappel, en 2021, le Gouvernement a lancé un plan de relance qui permet d'accélérer les transformations écologiques, industrielles et sociales du pays, qui propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations. Afin de relancer rapidement l'économie et d'obtenir des résultats en matière de décarbonisation, de reconquête industrielle, de renforcement des compétences et des qualifications sur l'ensemble du territoire, un plan exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé autour de trois volets : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion. Ce plan est soutenu financièrement à hauteur de 40 % par l'Union européenne.

4. Au niveau local.

L'Eurométropole de Strasbourg, le début de la mandature est marqué par les thématiques des mobilités et déplacements avec une enveloppe de 500 millions d'euros pour ces investissements

II. La Loi des finances pour 2022

Il s'agit du dernier budget du quinquennat d'Emmanuel Macron avant les élections présidentielles. Un budget qui doit mettre fin au « quoi qu'il en coûte » dès le 1^{er} octobre 2021.

Après le PLF de l'urgence en 2020 et le PLF de l'urgence et de la relance en 2021, place au PLF de la relance et de l'investissement en 2022, dicit le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire.

Le plan de relance continue sur sa lancée avec un objectif de 70 milliards d'euros engagés d'ici la fin de 2021.

Le PLF se caractérise par :

- La stabilité des concours de l'Etat, 26,8 milliards d'euros dont 18.3 milliards pour le bloc communal. La dotation globale de fonctionnement est maintenue à son niveau des années précédentes sauf pour les Régions ;
- Le maintien du niveau des soutiens à l'investissement, via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 2 milliards d'euros. La Dsil est abondé de 350 millions d'euros, elle vient soutenir l'investissement local afin de financer les contrats de relance et de transition écologique.

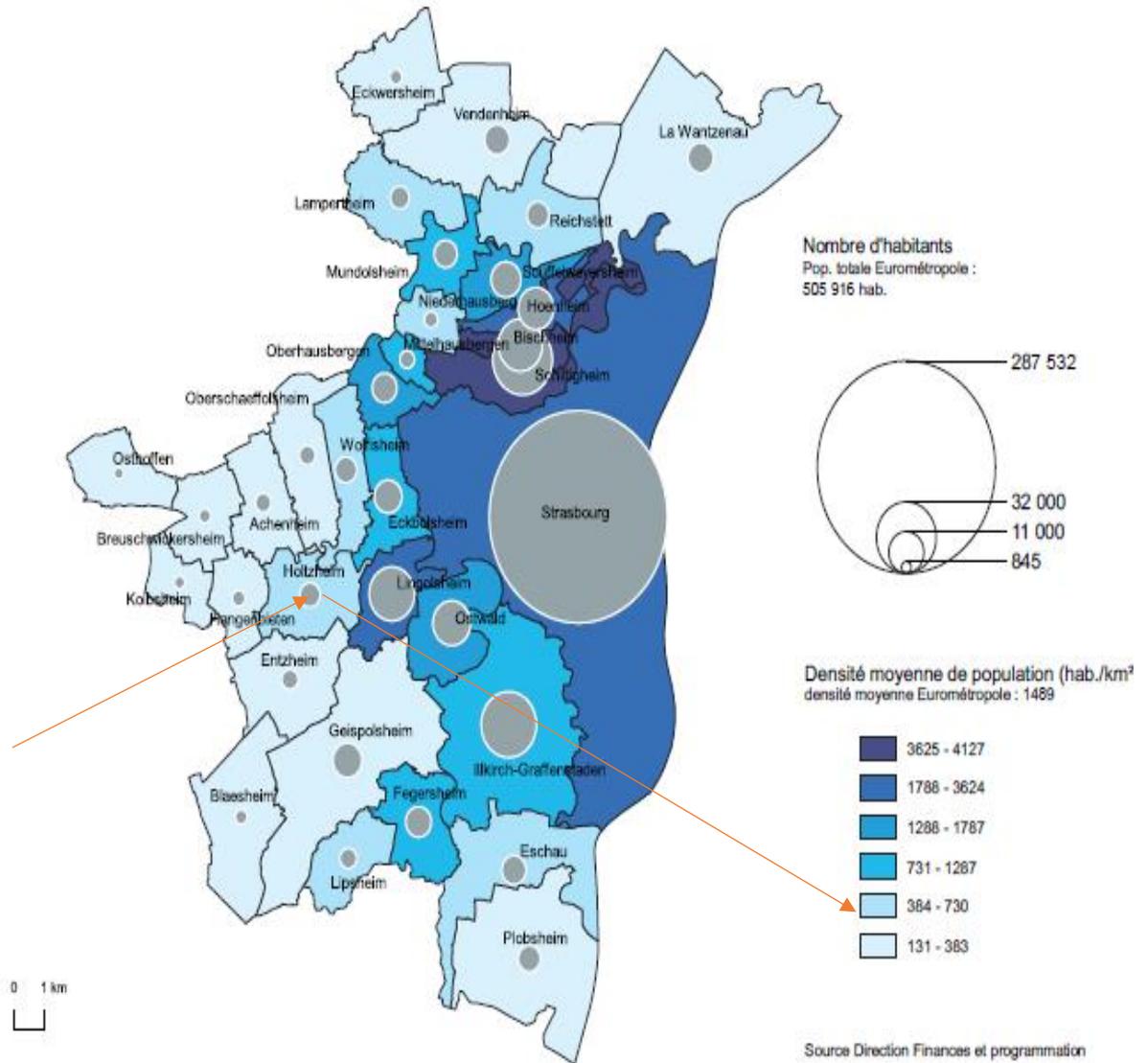
III. Le contexte métropolitain : Holtzheim au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

**POPULATION TOTALE, SUPERFICIE ET DENSITE
DE LA POPULATION DES COMMUNES DE L' EUROMETROPOLE**

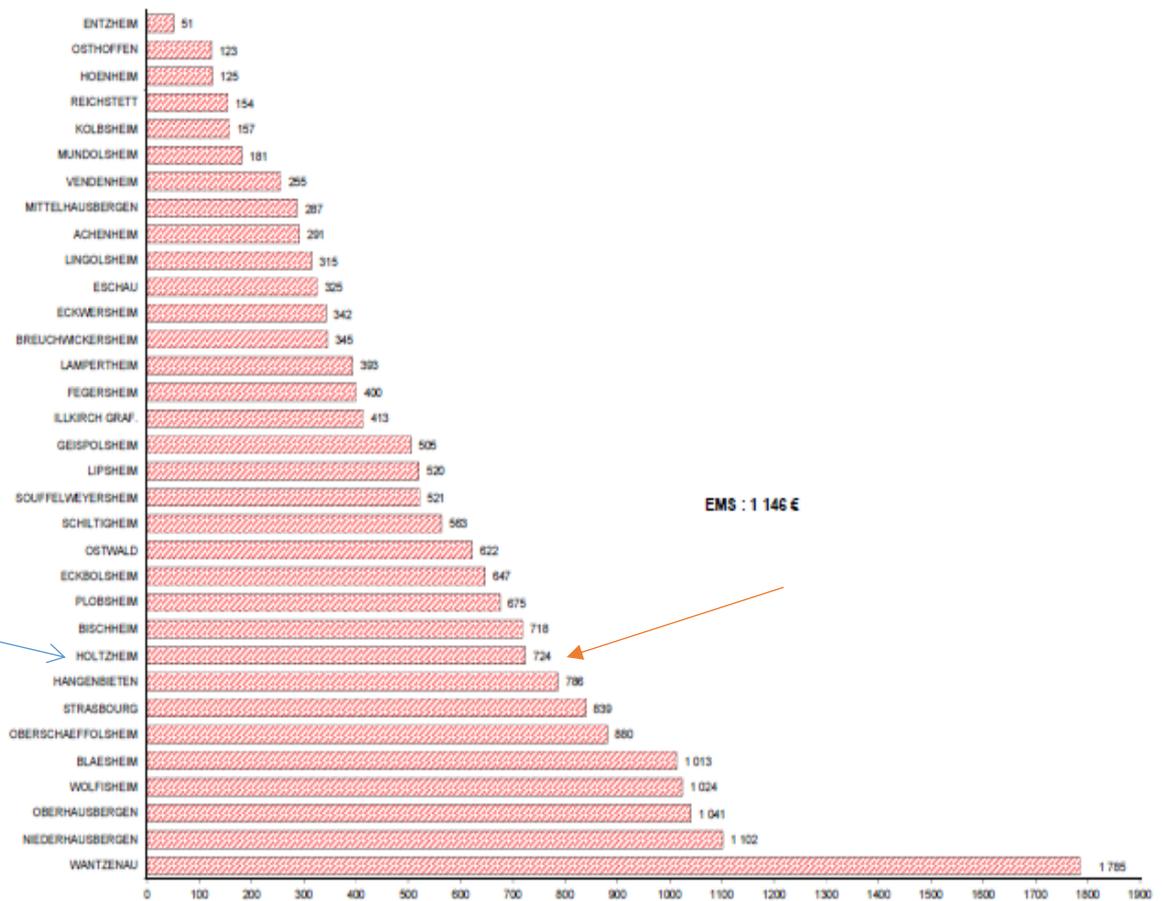
Communes	Population (recensement 2021)	Superficie en km2	Nbre d'habit. au km2
ACHENHEIM	2 175	6,03	361
BISCHHEIM	17 347	4,40	3 943
BLAESHEIM	1 327	10,22	130
BREUSCHWICKERSHEIM	1 297	5,06	256
ECKBOLSHEIM	7 049	5,37	1 313
ECKWERSHEIM	1 358	7,58	179
ENTZHEIM	2 446	8,34	293
ESCHAU	5 424	11,83	458
FEGERSHEIM	5 802	6,25	928
GEISPOLLSHEIM	7 664	22,06	348
HANGENBIETEN	1 624	4,11	395
HOENHEIM	11 225	3,42	3 282
HOLTZHEIM	3 726	6,91	539
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	27 525	22,21	1 239
KOLBSHEIM	981	3,33	295
LAMPERTHEIM	3 403	6,81	500
LINGOLSHEIM	19 076	5,69	3 353
LIPSHEIM	2 662	4,96	537
MITTELHAUSBERGEN	2 058	1,72	1 197
MUNDOLSHEIM	4 829	4,28	1 134
NIEDERHAUSBERGEN	1 670	3,07	544
OBERHAUSBERGEN	5 453	3,71	1 470
OBERSCHAEFFOLSHEIM	2 314	7,68	301
OSTHOFFEN	837	5,11	164
OSTWALD	12 713	7,12	1 788
PLOBSHEIM	4 535	16,64	273
REICHSTETT	4 447	8,04	553
SCHILTIGHEIM	33 268	7,77	4 282
SOUFFELWEYERSHEIM	8 067	4,51	1 789
STRASBOURG	287 532	78,27	3 674
VENDENHEIM	5 884	16,20	363
WANTZENAU (LA)	5 948	25,39	234
WOLFFISHEIM	4 230	5,76	734
Total Eurométropole	505 916	339,83	Moyenne >> 1 489



Population et densité de population dans les communes de l'Eurométropole en 2021



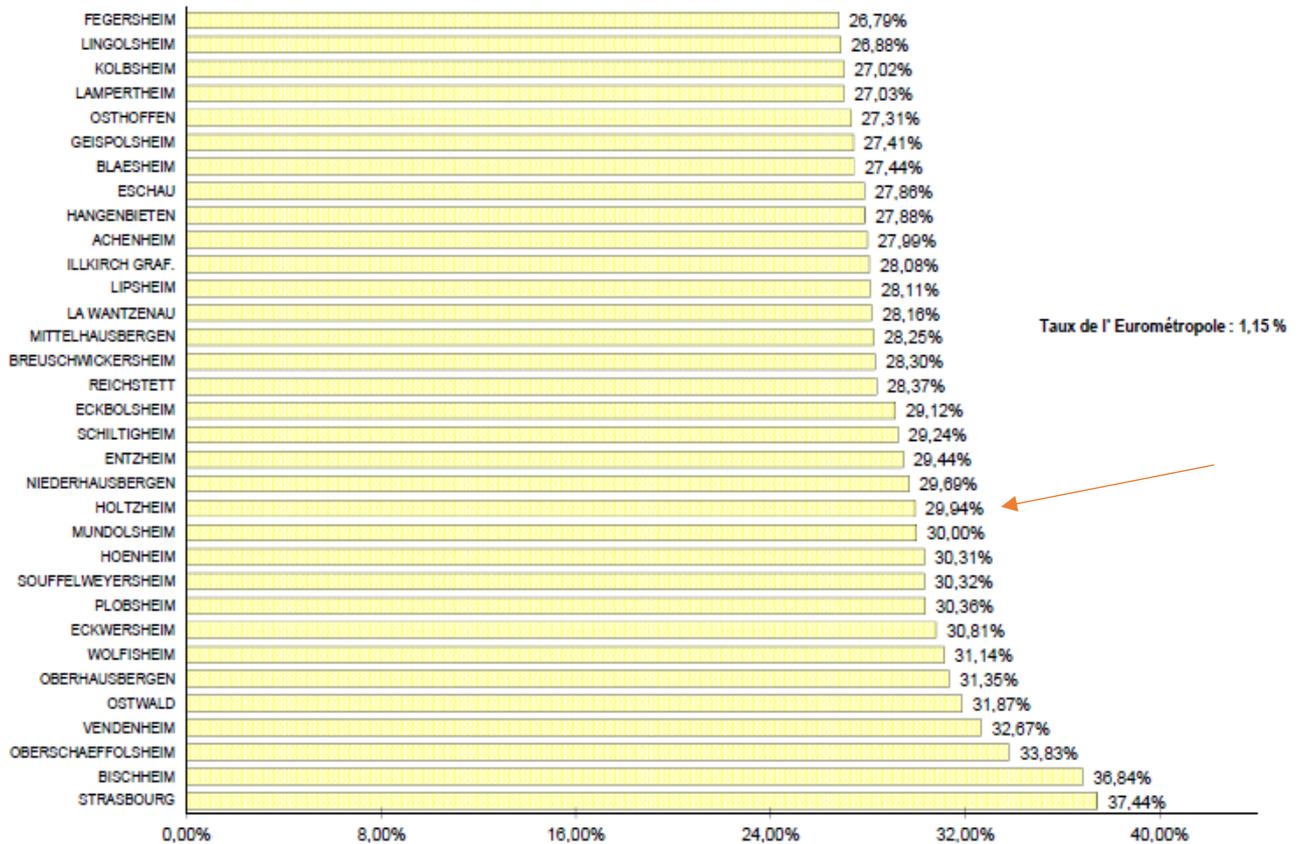
Endettement des communes de l'Eurométropole de Strasbourg (au 1er janvier 2021)
 en euros par habitant

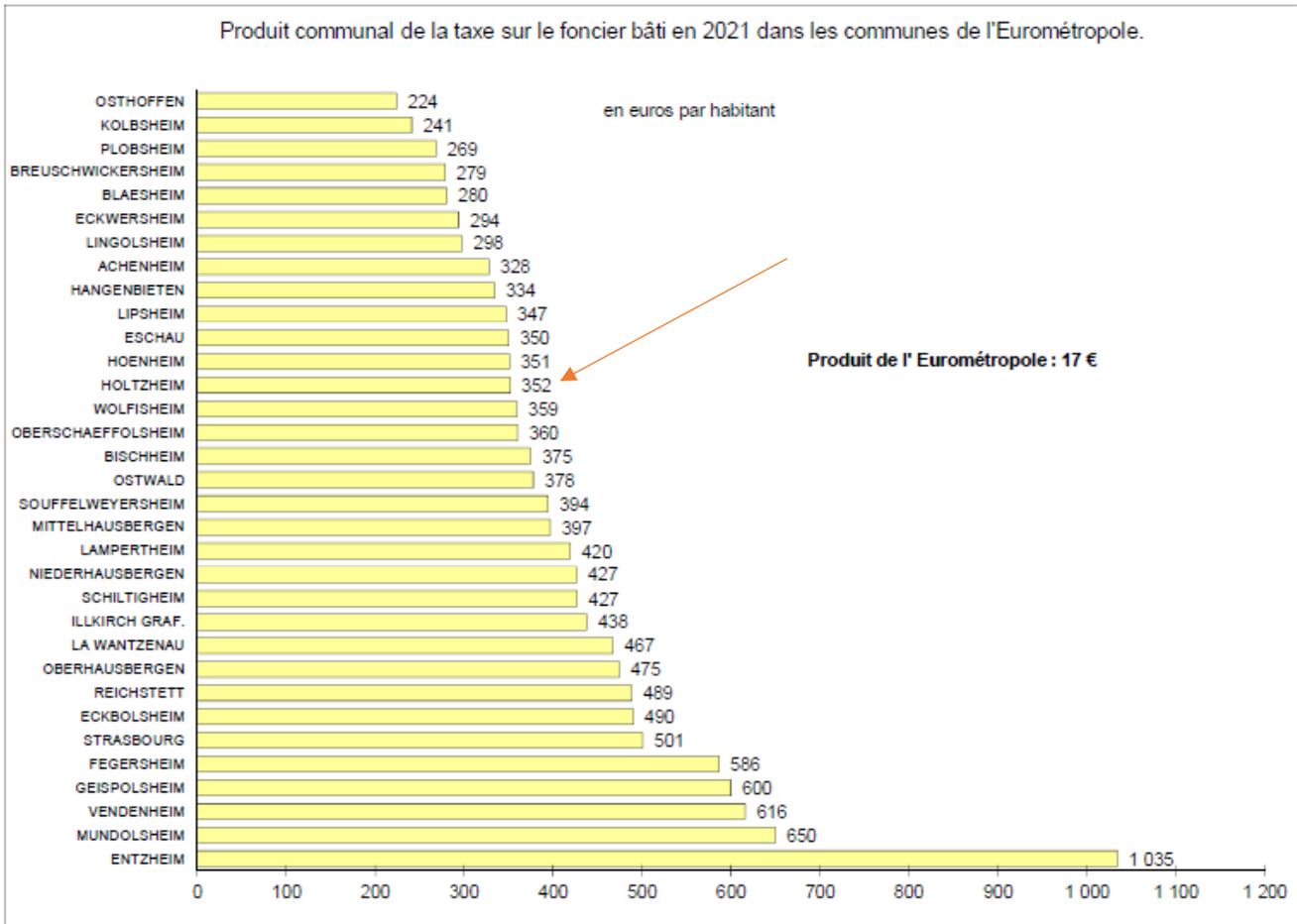


Le remboursement anticipé des emprunts, la sagesse et la rigueur budgétaire ont permis de diminuer l'endettement de la Commune par habitant. De 724 euros d'endettement par habitant au 1er janvier 2021, notre commune est à présent mieux classée dans l'Eurométropole puisque 8 communes la suivent.

Au 31 décembre 2021, elle s'élève à 627€/h (population au 31 décembre 2021)

Taux communal de la taxe sur le foncier bâti 2021 des communes de l'Eurométropole.





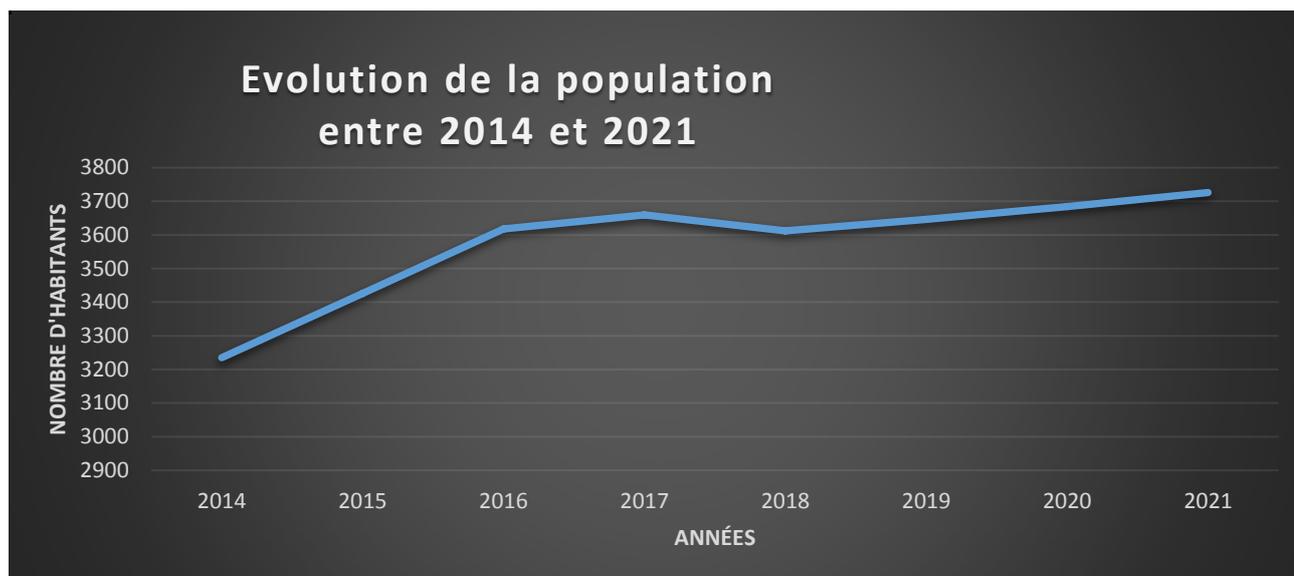
IV. Situation financière de Holtzheim

1. Analyse financière de la commune

a. Evolution de la population de Holtzheim de 2014 à 2021

Année	Population
2014	3235
2015	3426
2016	3618
2017	3660
2018	3612
2019	3646
2020	3684
2021	3726

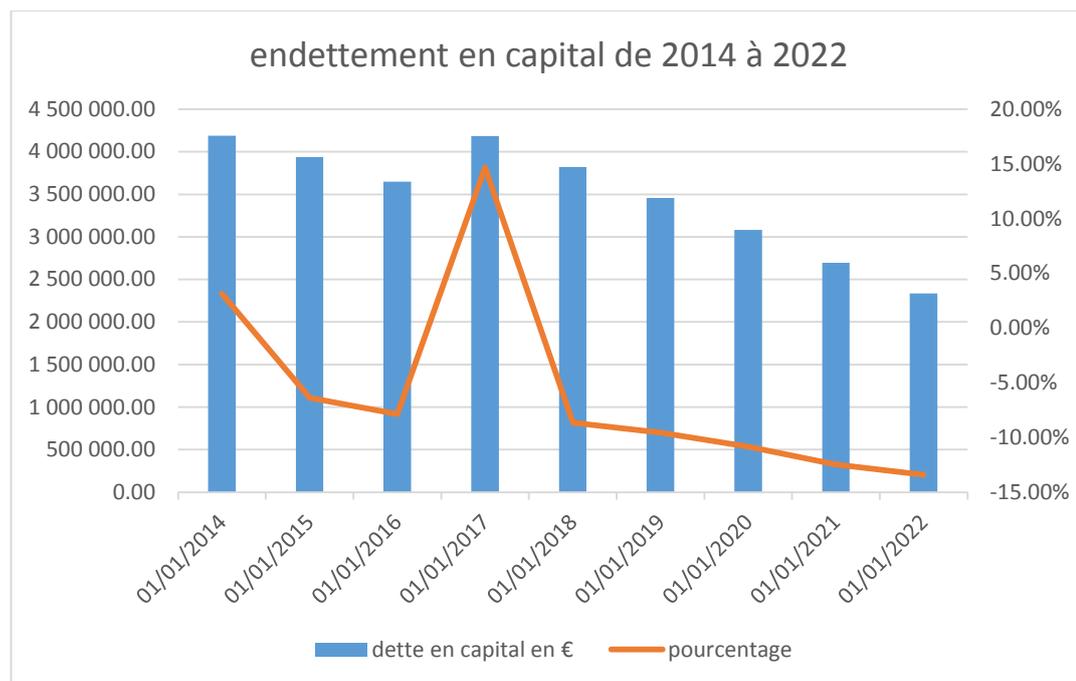
De 2014 à 2021
 + 15,18 %
 Soit + 491 habitants



b. L'endettement de 2014 à 2021 : une diminution de -44.22 % depuis le 1^{er} janvier 2014

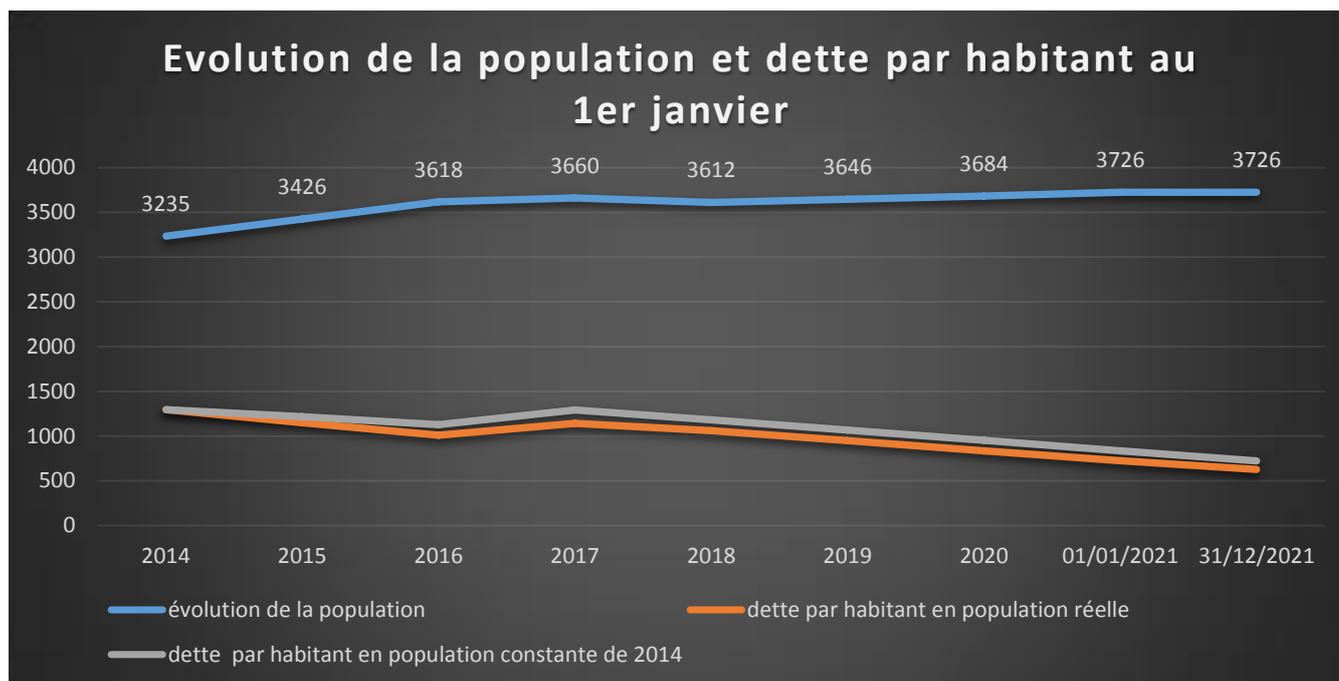
Année	Dettes en capital en €	Evolution par rapport à l'année précédente
01/01/2014	4 187 813.34	3.14%
01/01/2015	3 936 524.67	-6.00%
01/01/2016	3 649 670.95	-7.29%
01/01/2017	4 184 062.26	14.65%
01/01/2018	3 821 970.91	-8.65%
01/01/2019	3 456 354.73	-9.56 %
01/01/2020	3 081 635.42	-10.84 %
01/01/2021	2 697 558.27	-12.46 %
01/01/2022	2 335 843.27	-13.41 %

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette ;



c. Endettement par habitant de 2014 à 2021 (31/12)

Année	Evolution de la population	Dette par habitant en population réelle	Dette par habitant en population constante de 2014 (3235)
2014	3235	1 294,53	1 294,53
2015	3426	1 149,01	1 216,85
2016	3618	1 008,70	1 128,18
2017	3660	1 143,18	1 293,37
2018	3612	1 058,00	1 181,44
2019	3646	947,99	1 068,42
2020	3684	836,49	952,59
01/01/2021	3726	723,98	833,86
31/12/2021	3726	626,90	722,05



Ligne orange ; endettement au 1^{er} janvier/par population annuelle

Ligne grise ; endettement au 1^{er} janvier/ par la population de 2014 (3 235hab)

Malgré la hausse de la population et la réalisation de l'extension de la salle de la Bruche, la construction des deux courts de tennis, la rénovation du foyer St Laurent, et de divers bâtiments publics, l'endettement a été maîtrisé.

d. Les charges nettes de fonctionnement

Focus sur les frais de personnel de 2014 à 2020

Année	Dépenses réelles de fonctionnement au compte administratif	Charges de personnel	% /total dépenses
2014	1 766 385,29	793 840,37	44,94%
2015	1 684 568,01	850 093,80	50,46%
2016	1 712 684,33	890 968,75	52,02 %
2017	1 836 906,42	911 578,95	49,63%
2018	1 980 422.26	949 923.26	47.97 %
2019	1 988 792.64	962 307.63	48.39 %
2020	1 941 064,03	930 423.25	47.93 %

Les charges de fonctionnement restent dans la moyenne nationale.

e. Evolution de la dotation globale de fonctionnement de 2013 à 2021 :

Année	Montant notifié
2013	256 853 €
2014	262 424 €
2015	238 547 €
2016	212 372 €
2017	178 650 €
2018	161 127 €
2019	148 844 €
2020	139 921 €
2021	130 739 €

DIVERSES DOTATIONS DE L'ETAT (2021)					
en euros par habitant					
Communes	Dotations globale de fonctionnement	Dotations nationale de péréquation	Dotations de solidarité urbaine	Dotations de solidarité rurale	Dotations globale de fonctionnement Total
ACHENHEIM	41	0	0	9	51
BISCHHEIM	101	11	168	0	281
BLAESHEIM	41	0	0	9	50
BREUSCHWICKERSHEIM	65	0	0	10	74
ECKBOLSHEIM	27	0	0	11	38
ECKWERSHEIM	24	0	0	11	34
ENTZHEIM	9	0	0	6	15
ESCHAU	27	0	0	12	39
FEGERSHEIM	0	0	0	7	7
GEISPOLSHHEIM	12	0	0	32	44
HANGENBIETEN	24	0	0	9	33
HOENHEIM	68	5	30	0	101
HOLTZHEIM	35	0	0	11	46
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	42	0	12	0	54
KOLBSHEIM	50	0	0	10	60
LAMPERTHEIM	17	0	0	9	26
LINGOLSHEIM	71	6	32	0	109
LIPSHEIM	22	0	0	10	33
MITTELHAUSBERGEN	25	0	0	8	33
MUNDOLSHEIM	0	0	0	9	9
NIEDERHAUSBERGEN	21	0	0	9	31
OBERHAUSBERGEN	11	0	0	10	21
OBERSCHAEFFOLSHEIM	45	0	0	12	58
OSTHOFFEN	58	0	0	11	69
OSTWALD	82	4	27	0	113
PLOBSHEIM	51	7	0	13	72
REICHSTETT	4	0	0	7	12
SCHILTIGHEIM	64	4	88	0	157
SOUFFELWEYERSHEIM	39	2	0	12	52
STRASBOURG	84	10	65	0	159
VENDENHEIM	0	0	0	10	10
LA WANTZENAU	11	0	0	11	22
WOLFSHEIM	25	0	0	11	37
EUROMETROPOLE	20	134	0	0	154

2 Le budget prévisionnel pour 2022

Le compte administratif de 2021 n'étant pas arrêté, il est proposé de faire une reprise par anticipation de 300 000 € en accord avec Monsieur le Trésorier de la DGFIP, après production d'une simulation des résultats de 2021.

Ecriture budgétaire au BP 2022

Recettes compte 002 : 300 000 € (trois cent mille euros)

Le budget s'équilibre à 2 785 850 euros en fonctionnement et à 1 253 700 € en investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 785 850,00	2 485 850,00
O	+	+	+
T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 300 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 785 850,00	2 785 850,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 253 700,00	1 253 700,00
O	+	+	+
T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 253 700,00	1 253 700,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	4 039 550,00	4 039 550,00

Le budget 2022 s'inscrit dans la poursuite des engagements politiques et budgétaires dont :

1. Prendre acte des évolutions nationales et réglementaires et leur impact budgétaire ;
2. Maitrise des dépenses de fonctionnement ;
3. Dégager des ressources et capitaliser pour financer les investissements, essentiellement le projet phare de la mandature, à savoir la restructuration et l'extension de l'école du Centre, du Centre Périscolaire et du Relais Petite Enfance (anciennement RAM). Ce projet est nécessaire au regard du développement de la Commune.
4. Poursuivre sa politique en matière de développement durable
5. Appliquer les décisions de la commission des finances, à savoir, ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2022.

La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	13 000,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	38 000,00	0,00	33 300,00	0,00	33 300,00
73	Impôts et taxes	1 782 600,00	0,00	1 868 200,00	0,00	1 868 200,00
74	Dotations et participations	497 850,00	0,00	504 450,00	0,00	504 450,00
75	Autres produits de gestion courante	20 608,04	0,00	21 400,00	0,00	21 400,00
Total des recettes de gestion courante		2 352 058,04	0,00	2 453 350,00	0,00	2 453 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	46 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 398 058,04	0,00	2 463 350,00	0,00	2 463 350,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	25 000,00		22 500,00	0,00	22 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000,00		22 500,00	0,00	22 500,00
TOTAL		2 423 058,04	0,00	2 485 850,00	0,00	2 485 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	300 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 785 850,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	422 770,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 422 770 €. Il s'agit des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

- **Les recettes de fonctionnement**

VUE D'ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT 2022

BUDGET PRIMITIF 12/11/2021

RECETTES

OPERATIONS REELLES

	Compte de regroupement	Article	Libellé	Proposition crédits 2021	BS	DBM	TOTAL	Titres émis	Proposition crédits 2021
13	Atténuation de charges	64	atténuation de charges	13 000.00			13 000.00		26 000.00
70	Produit de gestion courante	70	Produits des services, du domaine, ventes	38 000.00			38 000.00		33 300.00
73	Impôts et taxes	73	Impôts et taxes	1 919 600.00	- 137 000.00		1 782 600.00		1 868 200.00
74	Dotations subventions	74	Dotations subventions et participation	360 850.00	137 000.00		497 850.00		504 450.00
75	Autres produits de gestion	75	Autres produits de gestion courante	20 500.00	108.04		20 608.04		21 400.00
76	Produits financiers	76	Produits financiers				0.00		
77	Produits exceptionnels	77	Produits exceptionnels	23 000.00		23 000.00	46 000.00		10 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement				2 374 950.00	108.04	23 000.00	2 398 058.04		2 463 350.00
042	Reprises sur amortissement s	777	Reprises subventions investissement	25 000.00			25 000.00		22 500.00
Total des recettes d'ordres de fonctionnement				25 000.00			25 000.00		22 500.00
TOTAL				2 399 950.00	108.04		2 400 058.04		2 485 850.00
Excédents n-1				300 000.00	-74 108.04		225 891.96		300 000.00
TOTAL SECTION				2 699 950.00	-74 000.00	23 000.00	2 648 950.00	0.00	2 785 850.00

Les recettes réelles sont composées de :

Article 64 : 1.06 % Atténuation de charges.

Il s'agit du remboursement du traitement des agents en maladie et de la récupération de la participation de la commune à l'achat des chèques déjeuner.

Article 70 : 1.35 % - produits des services, du domaine, vente de produits.

Cet article est évalué à 33 300 € et comprend essentiellement le remboursement du traitement du policier municipal (20 000 €) et de la participation de l'Eurométropole de Strasbourg au fonctionnement de la médiathèque (6 500 €).

Article 73 : 75.84 % - impôts et taxes.

Les impôts et taxes sont évalués à 1 868 200 € et comprennent essentiellement :

- Les impôts locaux qui sont estimés à 1 628 000 € (notification des bases en mars 2022)
- La dotation de solidarité de l'Eurométropole : 96 500 €
- Les droits d'enregistrement sur les mutations : 41 500 €

Article 74 : 20.47 % - dotations de participation soit 504 450 €

Les dotations de l'Etat sont stables, 130 000 €

Evolution de la DGF

année	montant notifié
2013	256 853 €
2014	262 424 €
2015	238 547 €
2016	212 372 €
2017	178 650 €
2018	161 127 €
2019	148 844 €
2020	139 921 €
2021	130 739 €
2022 prévisionnel	130 000 €

Les autres participations sont les suivantes :

- La dotation de solidarité rurale de l'Etat 40 000 €
- Le remboursement de l'Etat aux frais de personnel CEC 35 000€
- La CAF participe au fonctionnement du centre périscolaire et au RAM 40 000€
- L'Eurométropole verse une dotation pour un agent communal affecté au nettoyage de la voirie 40 000 €
- Les compensations des impôts locaux 190 400 €

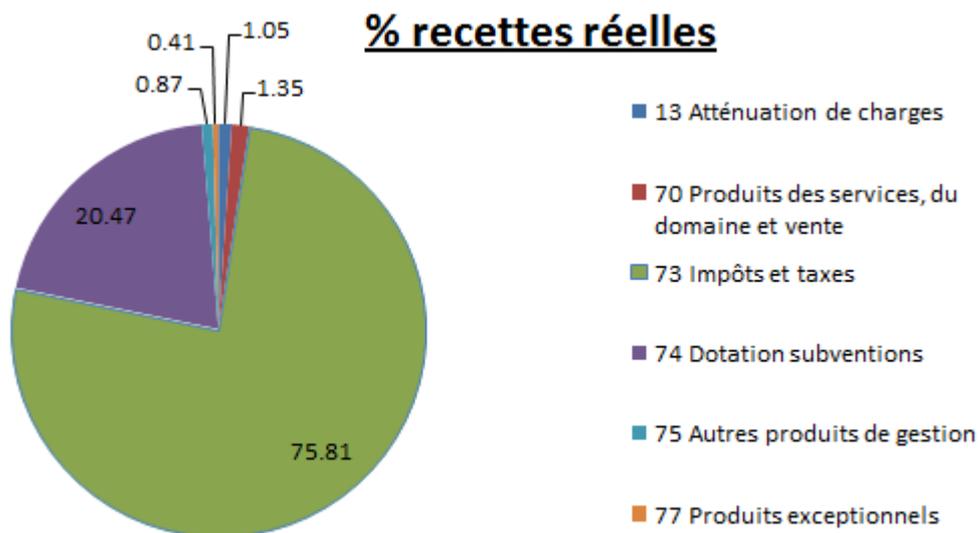
Article 75 : 0.87 % - Autres produits de gestion courante.

Article estimé à 21 400 €. Il s'agit des locations du foyer ST Laurent, salle de la Bruche et chalets de pêche.

Article 77 : 0.41 % - produits exceptionnels. Remboursements des sinistres et du traitement des fonctionnaires en arrêt maladie.

Les recettes de fonctionnement :

Libellé	% recettes réelles	BP2022
13 Atténuation de charges	1.05	26 000
70 produits des services, du domaine et vente	1.35	33 300
73 Impôts et taxes	75.81	1 868 200
74 Dotations subventions	20.47	504 450
75 Autres produits de gestion	0.87	21 400
77 Produits exceptionnels	0.41	10 000
total	100.00	2 463 350



Les dépenses de fonctionnement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	791 500,00		791 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 051 330,00		1 051 330,00
014	Atténuations de produits	155 000,00		155 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	260 250,00		260 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	73 000,00	0,00	73 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 500,00	0,00	9 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	143 000,00	143 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		302 270,00	302 270,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 340 580,00	445 270,00	2 785 850,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 785 850,00
--	---------------------

VUE D'ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT 2022

BUDGET PRIMITIF 29/09/2021 octobre 2021

DEPENSES

OPERATIONS REELLES

	Compte de regroupement	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 BP	BS	DBM	TOTAL	Mandats émis	Crédits proposés 2022	DBMII
011	Charges à caractère général	60	Achats et variation de stocks	362 200,00	-2 000,00		360 200,00		348 200,00	
		61	Services extérieurs	220 000,00	-2 000,00		218 000,00		299 900,00	
		62	Autres services extérieurs	127 000,00	-4 700,00		122 300,00		121 500,00	
		63	Impôts, taxes, et versements ass.	10 400,00			10 400,00		10 400,00	
012	Charges de personnel	64-63	Rémunération du personnel-taxes	1 014 350,00	24 500,00		1 038 850,00		1 051 330,00	
065	Autres charges de gestion courante	65	Autres charges de gestion courante	262 050,00	5 000,00		267 050,00		271 750,00	
066	Charges financières	66	Intérêts	74 000,00			74 000,00		73 000,00	
067	Charges exceptionnelles	67	Charges exceptionnelles	16 500,00	5 200,00		21 700,00		9 500,00	
014	Atténuations de produits	739	Reversement EMS FPIC Pénalités SRU	155 000,00			155 000,00		155 000,00	
Dépenses réelles de fonctionnement				2 241 500,00	26 000,00		2 267 500,00		2 340 580,00	
068	Dotations aux amortissements	6811	dotations aux amortissements	136 000,00			136 000,00		143 000,00	
023	Virement à la section d'investis	23	Virement à la section d'investissement	322 450,00	-100 000,00	23 000,00	222 450,00		302 270,00	
Dépenses d'ordre fonctionnement				458 450,00	-100 000,00		358 450,00		445 270,00	
TOTAL SECTION				2 699 950,00	-74 000,00	23 000,00	2 648 950,00	0,00	2 785 850,00	

Les charges à caractère général diminuent en raison de la crise sanitaire. Les montants des intérêts diminuent. Les charges de gestion courante augmentent en partie en raison de l'augmentation des indemnités des élus locaux.

Chapitre 011 : 33.81 %.

Il s'agit de charges à caractère général comprenant les frais afférents au fonctionnement des bâtiments et des services, aux fluides, aux contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, aux réceptions, soit 721 600 €.

Chapitre 012 : 44.92 %.

Les charges de personnel sont estimées à 1 051 330 € € du fonctionnement tout en restant dans la moyenne nationale.

Toutefois, il convient de prendre en compte les atténuations de charges du personnel, imputées en recettes de fonctionnement qui représentent en moyenne (118 000, à revoir) €. Elles correspondent au remboursement des contrats aidés, à la mise à disposition du policier municipal pour les communes de Achenheim et Oberschaeffolsheim, ainsi qu'au remboursement par l'Eurométropole d'un agent affectée au nettoyage de la voirie, remboursement des indemnités pour les maladies.

Le tableau ci-dessous sera réactualisé lors du vote du budget. En effet, 2 agents vont bénéficier d'une promotion interne, d'autres mouvements sont prévus.

<u>Tableau des effectifs au 29 novembre 2021</u>	Emplois vacants	titulaires	stagiaires	non titulaires contrats CDD
Filière administrative				
Adjoint administratifs territoriaux				
Adjoint administratifs territoriaux		2		1
Adjoint administratif ppal 1ère classe		1		
Adj administratif ppal de 1 ^{ère} classe contractuel	1			
Rédacteurs territoriaux				
Rédacteur	1			
Rédacteur principal 2ème classe	1			
Attaché territoriaux				
Attachés territoriaux principaux		1		
Filière technique				
Adjoint techniques territoriaux				

Adjoints techniques territoriaux	1	3	1	3
Adjoint technique ppal 2ème classe		1		
Adjoint technique ppal 1ère classe		2		
agents de maîtrise				
Agents de maîtrise ppal territoriaux		2		
Filière Animation				
Adjoints d'animation ter ppal 2ème classe		1		
Filière culturelle				
bibliothécaire principal		1		
Adjoints du patrimoine territoriaux				1
Adjoint patrimoine territoriaux	1			
Filière sanitaire et sociale				
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
ATSEM principale 2ème classe		1		
ATSEM ppal 1ère classe		1		
Educateurs territoriaux				
Educateur de jeunes enfants 2ème classe				1
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	1			
Filière police				
Brigadier-chef principal		1		
CONTRATS AIDES (2 à l'école, 4 service technique)		6		

Frais de personnel 2022 :

Total budgétisé : 1 051 330 €

Diverses participations estimatives extérieures

- ✓ 36 000 € de participation de l'Etat pour les contrats avenir et contrats aidés (prévisionnel, dépendra de la politique étatique)
- ✓ 22 000 € pour le poste du « policier municipal » des communes d'Oberschaeffolsheim et d'Achenheim
- ✓ 15 000 € de la CAF pour l'intercommunalité et le fonctionnement du ram
- ✓ 40 000 € de l'Eurométropole de Strasbourg à titre de participation au salaire d'un agent affecté au nettoyage de la voirie communale.
- 5 000 € d'indemnités journalières pour les maladies et congés de maternité.

L'EMS a versé 22 100 € à la Commune en 2020 pour le fonctionnement de la médiathèque.

Chapitre 14 : 6.63 % correspond à l'attribution de compensations que la commune reverse à l'EMS (80 000 euros) , au fond de péréquation des ressources intercommunales (10 000 € FPIC) et aux pénalités appliquées à la commune en raison de son déficit en matière de logements sociaux (65 000 €) soit un total de 149 000 euros.

L'impact de loi SRU sur le budget.

La commune de Holtzheim, conformément à l'article L302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat est concernée depuis le 1^{er} janvier 2016 par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU à savoir l'atteinte de 25 % de logements locatifs sociaux (LLS) dans le parc des résidences principales de la commune.

La commune a bénéficié de 3 années d'exonération des prélèvements et y est assujettie au 1^{er} janvier 2020.

Elle n'est pas carencée mais est déficitaire en LLS.

Rappel : au 1^{er} janvier 2020, 25 % de LS correspond à 412. Nombre de LS existant 171. Nombre de LS manquant : 240.

Le montant du prélèvement en 2021 s'élevait à 58 946 €.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Est estimée à 260 250 € soit 11.12 % du budget réel des dépenses de fonctionnement et comprend :

- Les indemnités versées aux élus
- Les subventions versées aux associations locales et au CCAS.
- La participation financière de la commune au fonctionnement du périscolaire
- Le fonctionnement de l'école de musique
- Le reversement à l'APPMA pour la gestion des chalets.

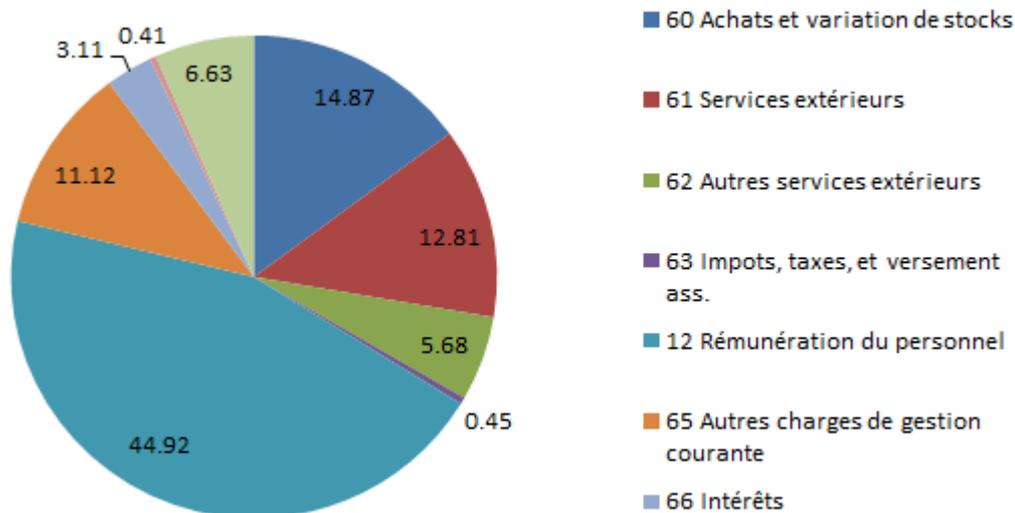
Chapitre 66 : charges financières. Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette : 73 000 euros soit 3.11 %.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 9 500 €. Soit **0.41 %**

Les dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	%	Prévisionnel BP 2022
60	Achats et variation de stocks	14.87	348 200
61	Services extérieurs	12.81	299 900
62	Autres services extérieurs	5.68	133 000
63	Impôts, taxes, et versements ass.	0.45	10 400
012	Rémunération du personnel	44.92	1 051 330
65	Autres charges de gestion courante	11.12	260 250
66	Intérêts	3.11	73 000
67	Charges exceptionnelles	0.41	9 500
014	Reversement EMS et FPIC + pénalités SRU	6.63	155 000
	Dépenses réelles de fonctionnement	100	2 340 580

Dépenses réelles de fonctionnement



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de section de fonctionnement :

Budget primitif 2021 = 2 241 500 €

Budget primitif 2022 = 2 340 580 €

Dépenses maîtrisées en tenant compte de l'évolution.

Frais de personnel :

BP + BS +DBM 2021 : 1 038 850 €

BP 2022 : 1 051 330 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Un déficit ou excédent d'investissement de 2021 ainsi l'excédent de fonctionnement capitalisé seront inscrits au budget supplémentaire 2022.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	73 000,00	0,00	318 000,00	0,00	318 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	322 920,00	0,00	254 200,00	0,00	254 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	379 968,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	775 888,00	0,00	922 200,00	0,00	922 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	363 500,00	0,00	309 000,00	0,00	309 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	363 500,00	0,00	309 000,00	0,00	309 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 139 388,00	0,00	1 231 200,00	0,00	1 231 200,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	25 000,00		22 500,00	0,00	22 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	25 000,00		22 500,00	0,00	22 500,00
	TOTAL	1 164 388,00	0,00	1 253 700,00	0,00	1 253 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 253 700,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	305 160,00	0,00	305 160,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	305 160,00	0,00	305 160,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	172 600,00	0,00	247 000,00	0,00	247 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	459 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	97 110,68	0,00	256 270,00	0,00	256 270,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		732 710,68	0,00	503 270,00	0,00	503 270,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		732 710,68	0,00	808 430,00	0,00	808 430,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (4)	245 450,00		302 270,00	0,00	302 270,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	136 000,00		143 000,00	0,00	143 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		381 450,00		445 270,00	0,00	445 270,00

COMMUNE DE HOLTZHEIM - COMMUNE DE HOLTZHEIM - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		1 114 160,68	0,00	1 253 700,00	0,00	1 253 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 253 700,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	422 770,00
--	-------------------

Principales recettes d'investissements :

objet	Montant prévu €
Virement de la section de fonctionnement	302 270
FCTVA	67 000
Taxe d'aménagement	180 200
Subvention	256 270
Dotations sur amortissement	143 000
Emprunt ligne de trésorerie	305 160

Principales dépenses d'investissements :

objet	Montant prévu €
Remboursement des emprunts	309 000
Aménagement d'un parking complexe sportif	353 000
Restructuration et extension du complexe scolaire Maîtrise d'œuvre, études	305 000
Isolation du Foyer St Laurent	26 000
Contrat de Performance énergétique	50 900
Ecoles	32 000
Espace Marceau travaux mobilier	27 200
Eclairage public	21 000
Solaire	15 000

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

La Commune n'a pas fait appel à l'emprunt en 2020 et en 2021.

Un focus sur l'endettement

Au 1^{er} janvier 2022, la dette en capital s'élève à 2 335 843.23 €. L'annuité de 2022 s'élève à 371 277.88 dont 307 258.93 en capital et 64 018.95 € en intérêts.

Au 31 décembre 2021, la dette par habitant s'élève à 627 €

Point sur l'emprunt :

L'encours de la dette est constitué de taux fixe et de taux variable,

Malgré les divers investissements réalisés ces dernières années, nous constatons que les dépenses sont fortement maîtrisées, les recettes optimisées, l'endettement diminue en conséquence.

Focus sur l'impact du projet « restructuration et extension du complexe scolaire » sur les finances communales

- les données du complexe scolaire -

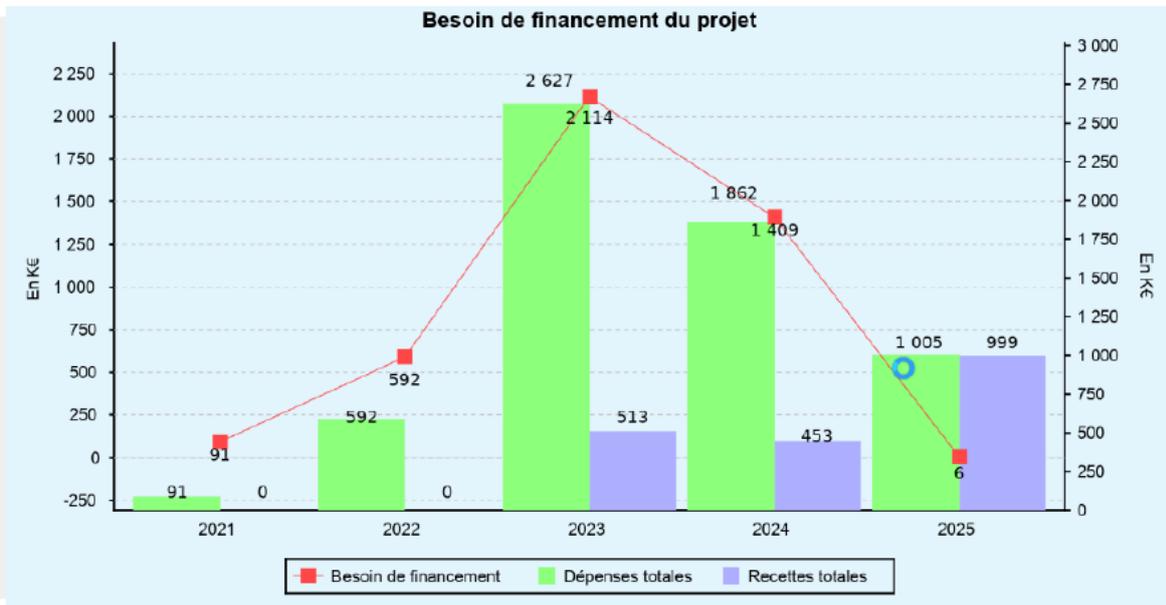
- Les dépenses d'investissement liées au complexe scolaire incluses dans cette étude s'appuient sur le dernier échéancier du cabinet MP CONSEIL du 28/09/2021 :

	2021	2022	2023	2024	2025
Projet périscolaire	91 077	261 657	2 591 580	1 826 736	1 004 747

Les subventions relatives à ce projet pourraient s'étaler de la manière

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Subventions		497 700	355 500	568 800		
FCTVA (décalage 2 ans)		14 940	42 922	425 123	299 658	164 819
		Intégré dans les simulations			Post-simulation	

- le besoin de financement généré -



- le besoin de financement généré -

Le graphique précédent compare les dépenses d'investissement avec les ressources d'investissement potentielles.

Cette comparaison fait apparaître des besoins de financement sur la période, notamment en 2023 et 2024 avec des niveaux respectifs de 2,1 M€ et 1,3 M€.

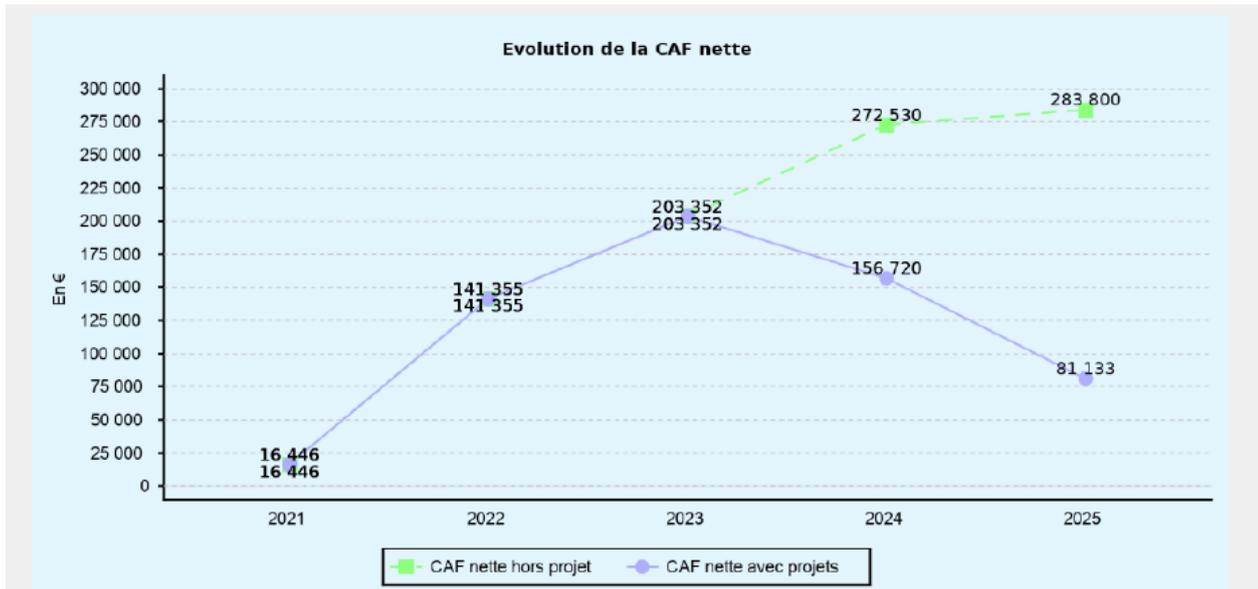
Cette situation illustre que les projections d'emprunt de la commune, à savoir 3,5 M€ à partir de 2023, sont en phase avec les besoins de financement projetés.

La suite de l'étude consiste à analyser les conséquences d'un financement par l'emprunt à hauteur de 2M€ en 2023 et 1,5 M€ en 2024 (hypothèse d'une durée d'amortissement de 20 ans au taux de 1,5%).

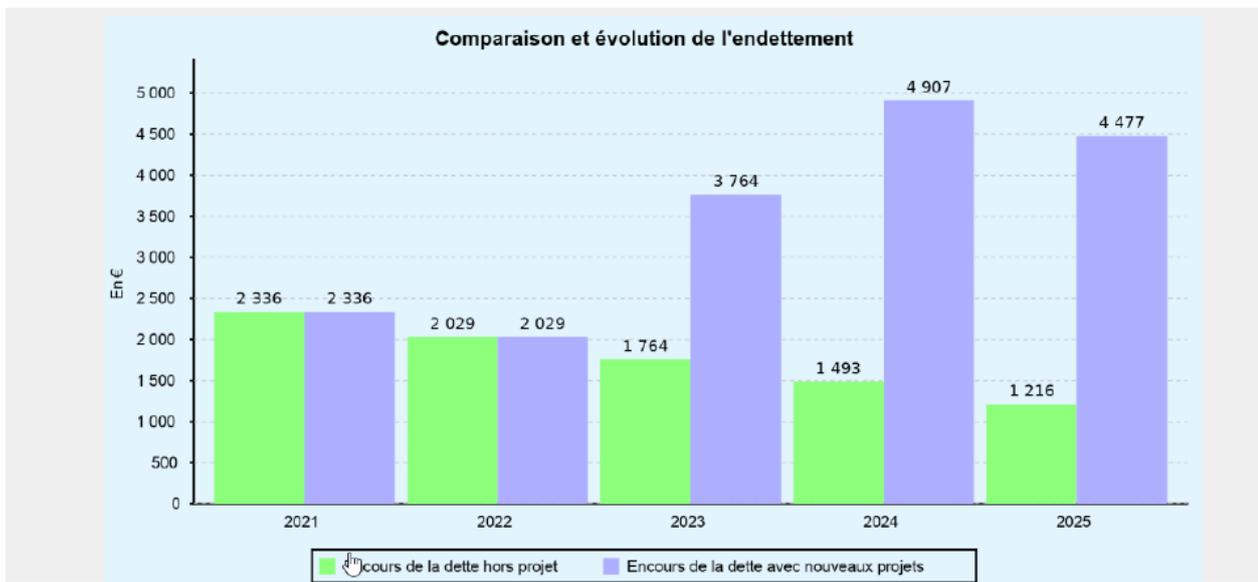


2. Résultats

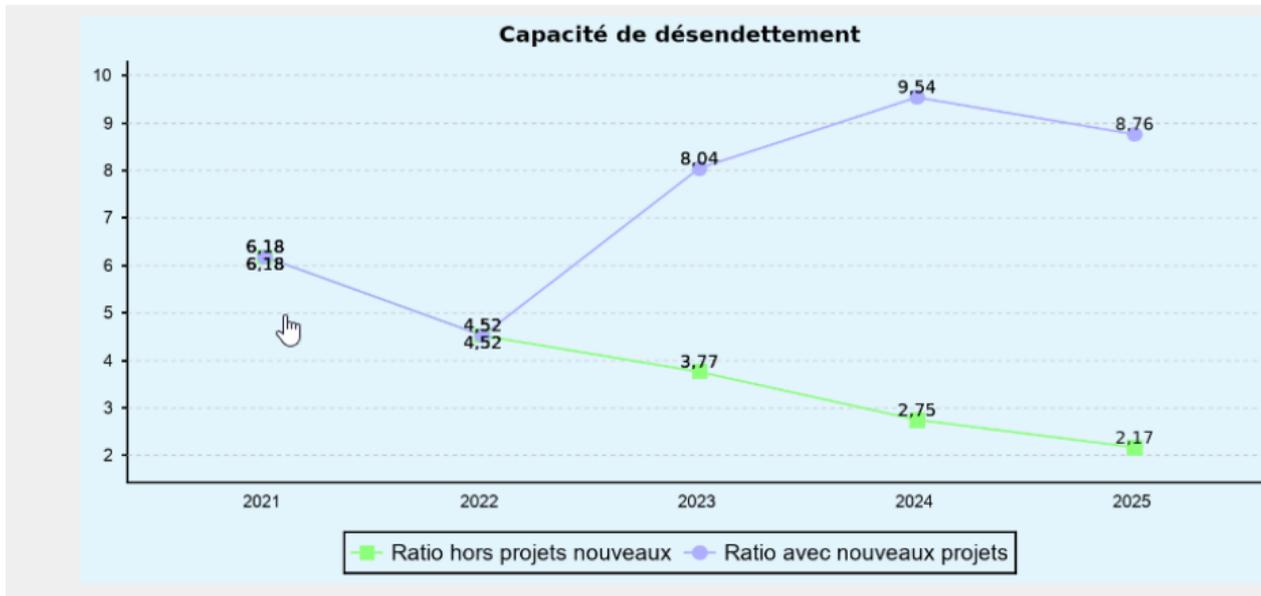
- l'impact du projet sur la CAF nette -



- l'impact du projet sur l'endettement -



- l'impact du projet sur l'endettement -



La capacité d'autofinancement (CAF) est la différence entre les recettes réelles et les charges réelles de fonctionnement. Elle doit principalement couvrir les remboursements en capital de l'emprunt.

Les résultats de la simulation sur la base de 3,5 M€ d'emprunts en 2023/2024 laissent apparaître une capacité d'autofinancement nette des remboursements d'emprunt positive.

En 2025, l'endettement atteindrait 4,5 M€, soit 8,8 années de CAF. Ce niveau illustre l'atteinte du niveau maximal d'endettement de la collectivité. Il est important de souligner que cette estimation s'appuie sur une hypothèse de maintien des équilibres de fonctionnement actuels et sur la fiscalité issue de la zone Joffre.

- Commentaires -

La commune sortirait donc de cette phase d'investissement avec un endettement important.

Elle devra veiller à contenir le besoin de financement global en limitant les investissements non liés au complexe scolaire.

Cette stratégie permettra de revoir à la baisse le besoin réel d'emprunt en 2023 et 2024 et dégager des marges de manœuvre, notamment dans l'hypothèse où l'avancement de la zone Joffre venait à être retardé. En effet, les recettes fiscales liées à la zone conditionnent la soutenabilité du complexe scolaire.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pour application de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants sont tenues d'amortir les biens de la collectivité.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement dans l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables. La sincérité budgétaire exige que cette dépréciation soit constatée, afin de dégager des ressources destinées au renouvellement des biens.

En dessous du seuil unitaire de 500 euros, il est proposé d'amortir le bien en une seule annuité, l'année suivant son acquisition. Cette mesure permettra une meilleure lisibilité du patrimoine communal.

Par ailleurs, les amortissements ont débuté au 1^{er} janvier 2017 sur les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'amortissement des travaux d'extension et de restructuration de la salle de la Bruche ont débuté en 2019.

Les dotations aux amortissements seront complétées au budget supplémentaire.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Immobilisation	Durée maximale	Durée proposée
Immobilisation incorporelles:		
Logiciel	2 ans	2 ans
Frais d'études, d'élaboration, de modification, de révision des documents d'urbanisme	10 ans	10 ans
Frais d'études et d'insertion non suivies de réalisation	5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
Immobilisations corporelles :		
Voitures	5 à 10 ans	7 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	5 ans
Mobilier	10 à 15 ans	10 ans
Frigos - lave-vaisselles - four	10 à 15 ans	10 ans
Vaisselles	10 à 15 ans	10 ans
Rideaux - Stores	10 à 15 ans	15 ans
Mobilier scolaire	10 à 15 ans	10 ans
Jardinière	10 à 15 ans	10 ans
Mobilier poste comptable	10 à 15 ans	10 ans
Mobilier urbain - banc - aires de jeux	10 à 15 ans	10 ans
Lampadaires	10 à 15 ans	15 ans
Electro-menager	5 à 10 ans	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	4 ans
Instruments de musique	5 à 10 ans	10 ans
Matériel ordinateur comptable, médiathèque, RAM	2 à 5 ans	5 ans
Matériel classiques	6 à 10 ans	10 ans
Matériel Audiovisuel	6 à 10 ans	10 ans
DVD par lot	6 à 10 ans	6 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	30 ans
Equipement de garages et ateliers	10 à 15 ans	10 ans
Equipement tondeuse STH	10 à 15 ans	15 ans
Matériel espaces verts - outils	5 à 10 ans	10 ans
Equipement des cuisines	10 à 15 ans	10 ans
Equipement sportifs	10 à 15 ans	10 ans
Table de Ping Pong	10 à 15 ans	10 ans
Plantations	15 à 20 ans	15 ans
Agencement et aménagement de bâtiments, installations électronique et téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans
Bâtiments légers, abris - chalet	10 à 15 ans	10 ans
Bâtiments - Construction	20 à 50 ans	50 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	15 ans
Installations, matériels de voirie	20 à 30 ans	20 ans
Appareils de levage - ascenseurs	20 à 30 ans	30 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	15 ans
Aménagements sol	15 à 30 ans	30 ans
Subvention d'équipement	5 ans	5 ans